

SEANCE DU 13 FEVRIER 2012

Le treize février deux mille douze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaients présents :

Muriel GAXIEU, Véronique SAUZEDE, Stephen HAYTER, Etienne MERVOYER, Philippe NEUVILLE, Danielle CANTIE, Marie Sabine FOREST MUR, David FERNANDEZ, Véronique FAVRY, Roland SIRE

Absents excusés :

Jérôme FERNANDEZ, Marc FLANDIN, Sandrine MATEO

Ordre du jour

- * Compte administratif budget M4, M49.
- * Compte de gestion budget M4, M49.
- * Délibération pour répartition recettes cimetièrre entre budget mairie et CCAS (Roland SIRE)
- * Réseau AEP : délibération pour travaux de reprise des branchements en plomb (Le Maire)
- * Ecole communale : délibération DETR pour remplacement huisseries et pose volets roulants et remise en conformité électricité (Le Maire)
- * Délibération pour délégation maîtrise d'œuvre dans le cadre du raccordement des eaux usées du Hameau de Brézilhou à la STEP de Ramounichoux (Philippe NEUVILLE et Roland SIRE)
- * Délibération pour solliciter une délégation de maîtrise d'ancrage auprès du conseil général, gestionnaire de la voirie dans le cadre de l'aménagement de la RD2, traversée du village, avenue de Brézilhou, 1^{ère} tranche (Le Maire)
- * délibération pour admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- * Personnels : renouvellement contrat CUI Nicolas MARIN (Le Maire)
- * Budget : finances, bilan provisoire année 2011, M14, M49 (Marie Sabine FOREST MUR)
- * Description ensemble des travaux à réaliser période 2012 / 2013 (Le Maire)
- * Agence de l'eau dossier REP (Roland SIRE / Stefen HAYTER)
- * RA informatisation et mise à jour annuelle (Roland SIRE / Stefen HAYTER)
- * Questions diverses.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil et le soumet au vote de l'assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.

I- Compte administratif :

Le Maire et Mme Marie Sabine FOREST MUR présentent le compte administratif M14 et M49 de l'année 2011. Le conseil municipal s'estimant entièrement informé, Monsieur le Maire se retire, afin que le conseil municipal procède au vote du compte administratif.

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2011
M14

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires	699 205,92	593 690,00	1 292 895,92
Titres émis	475 233,83	644 688,67	1 119 922,50
Réductions de titres	0,00	357,75	357,75
Recettes nettes	475 233,83	644 330,92	1 119 564,75
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	699 205,92	593 690,00	1 292 895,92
Mandats émis	587 324,60	424 618,25	1 011 942,85
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	587 324,60	424 618,25	1 011 942,85
Résultats de l'exercice			
Excédents		219 712,67	107 621,90
Déficit	112 090,77		

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2011
M49

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires	352 754,88	117 838,43	470 593,31
Titres émis	42 512,99	94 740,63	137 253,62
Réductions de titres	0,00	1 304,98	1 304,98
Recettes nettes	42 512,99	93 435,65	135 948,64
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	352 754,88	117 838,43	470 593,31
Mandats émis	4 495,55	103 959,36	108 454,91
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	4 495,55	103 959,36	108 454,91
Résultats de l'exercice			
Excédents	38 017,44		27 493,73
Déficit		10 523,71	

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

II- Compte de gestion du percepteur

Le Maire présente le compte de gestion M4 et M49, produit par Monsieur ASARO, percepteur de Couiza. Il fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

III- Délibération répartition des recettes du cimetière:

M. Roland SIRE informe les membres du Conseil que les recettes du cimetière (vente de concessions) doivent être partagées entre le budget de la mairie et le budget du CCAS. A ce titre, il convient de définir le pourcentage accordé à chaque budget.

Monsieur le Maire propose 2/3 au budget de la Mairie et 1/3 au budget du CCAS.
Le Conseil approuve à l'unanimité.
Une délibération sera prise en ce sens.

IV- Délibération DETR pour travaux de reprise des branchements plomb :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de déposer un dossier au titre de la DETR pour obtenir une subvention de l'Etat. Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant pour un montant de travaux hors taxes de 142 000 € :

- Subvention Etat DETR	56.800 €
- Subvention Conseil Général	19.800 €
- Subvention Agence de l'eau	39.600 €
- Autofinancement commune	25.800 €

Le conseil approuve à l'unanimité.
Une délibération sera prise en ce sens.

V- Délibération DETR – école communale :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'ils convient de déposer un dossier au titre de la DETR concernant le remplacement des huisseries de l'école communale, ainsi que la remise en conformité de l'électricité.

L'ensemble des travaux représente un montant prévisionnel HT de 57.304,00 € qui pourrait être constitué de la manière suivante :

- L'état à hauteur de 30%, soit un montant de 17.191,20 €
- Le conseil général à hauteur de 30%, soit un montant de 17.191,20 €
- Autofinancement commune à hauteur de 40% soit un montant de 22.921,60 €

Le conseil approuve à l'unanimité.
Une délibération sera prise en ce sens.

VI- Délibération pour délégation maîtrise d'œuvre : STEP de Ramounichoux :

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à une réunion bipartite la Mairie de Fa a été retenue pour piloter le dossier administratif des travaux de raccordement des eaux usées du hameau de Brézilhou à la STEP de Ramounichoux, ainsi que de l'adduction d'eau de Campagne sur Aude à Ramounichoux. Il propose de prendre une délibération afin de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Maire de FA. De surcroît, cette délibération est nécessaire pour pouvoir établir une convention de mandat entre les deux communes.

Le conseil approuve à l'unanimité.
Une délibération sera prise en ce sens.

VII- Délibération pour solliciter une délégation de maîtrise d'ouvrage auprès du Conseil Général :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Général est le gestionnaire de la voirie dans le cadre de l'aménagement de la RD2, traversée du village, avenue de Brézilhou.

Il convient de prendre une délibération pour solliciter une délégation de maîtrise d'ouvrage auprès de leur service.

Le conseil approuve à l'unanimité.
Une délibération sera prise en ce sens.

VIII- Délibération pour admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la facture d'eau année 2008 au nom de Monsieur VONKEMANT Albert a été titrée à tort par la commune.

Il est donc nécessaire de mandater la somme de 213,38 € sur la comptabilité (service de l'eau et de l'assainissement à l'article 654 (pertes sur créances irrécouvrables).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
Une délibération sera prise en ce sens.

VIX- Renouvellement contrat CUI Nicolas MARIN :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de Nicolas MARIN qui est à ce jour de 20 heures hebdomadaires doit être reconduit, se propose de porter le nombre d'heures hebdomadaires à 30 heures, ce personnel donnant entière satisfaction d'une part et vu le volume très important des travaux à effectuer d'autre part.

Le conseil approuve à l'unanimité.

X- Description des travaux à réaliser période 2012 / 2013 :

Monsieur le Maire informe le conseil que lui-même et ses adjoints ont rédigé sous forme de tableau une liste des travaux à réaliser sur l'ensemble de la commune.

Il remet à chaque membre du conseil copie de ce tableau et en fait la présentation.

Mme Marie Sabine FOREST MUR demande que les travaux en régie soient différenciés sur la liste afin d'être mieux visibles.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir sur le devenir du rez-de-chaussée de la maison Péchou. Après un tour de table, il est décidé à l'unanimité que le rez-de-chaussée de l'immeuble sera laissé à l'usage des futurs locataires, pour pièce de rangement ou à usage de buanderie.

XI- Agence de l'eau – informatisation et mise à jour annuelle :

M. Roland SIRE informe les membres du conseil qu'il est demandé aux communes d'établir un document informatique relatif au réseau d'eau de la commune, avec une mise à jour annuelle. La même démarche s'impose pour le réseau d'éclairage public enterré.

M. Philippe NEUVILLE informe le conseil qu'il y a cinq ans, une étude diligentée par le cabinet G2C avait été réalisée, en format papier et qu'il faudrait se rapprocher de ce cabinet, afin de savoir s'il détient une copie en format informatique.

Monsieur le Maire demande à Philippe NEUVILLE de se rapprocher de G2C afin d'obtenir le devis financier ad'hoc.

XII- Questions diverses :

- 1- M. Etienne MERVOYER informe le conseil qu'il a rédigé un courrier pour les propriétaires de terrains en friches afin de les proposer à titre gratuit aux jeunes éleveurs de la commune (Marc IGLESIAS, Julien MERVOYER et Laetitia GILLET)

Cela permettrait de nettoyer les terrains pour les propriétaires et de fournir des terrains aux jeunes éleveurs. Monsieur le Maire trouve la proposition excellente et prendra le courrier à sa signature.

- 2- M. Steven HAYTER demande où en est le projet de plateau de ralentissement de la traversée du village.

Monsieur le Maire indique que le projet est toujours en cours, et rentre dans le cadre des travaux à venir pas avant 2015.

La pose de deux radars pédagogiques aux entrées du village est cependant réalisable, des devis vont être demandés.

- 3- Mme Danielle CANTIE informe le conseil du problème des immeubles se trouvant sur la traversée du village, qui, suite aux différents relevages de la chaussée sont inondés à chaque épisode pluvieux.

Monsieur le Maire, a bien conscience du problème qui perdure depuis de nombreuses années et indique que les riverains doivent faire preuve de patience car ce problème sera résolu durant les travaux à venir. (2015)

- 4- M. Roland SIRE invoque le problème de la connexion ADSL sur la commune de Campagne et demande s'il ne serait pas possible d'adresser une pétition au conseil général afin de pouvoir accéder au haut débit sans problème. Monsieur le Maire indique avoir saisi sur le sujet le président du Conseil Général qui dans sa lettre réponse précise avoir alerté à nouveau les autorités impliquées dans cet épineux problème.
- 5- M. Roland SIRE indique qu'il convient de réaliser une nouvelle étude PPRI (plan de prévention du risque inondation). Une première réunion est prévue en mairie le 13 mars 2012.
- 6- M. David FERNANDEZ demande que les deux véhicules épaves stationnés en permanence sur le parking des pêcheurs soient enlevés. Les propriétaires seront une nouvelle fois sensibilisés pour ce sujet et mis en demeure de déplacer leurs véhicules dans un autre lieu.
- 7- M. David FERNANDEZ informe le conseil sur la dégradation du service de santé dans la haute vallée de l'Aude. Monsieur le Maire rappelle que hélas ce sujet devient de plus en plus d'actualité et que les élus ont pleine conscience de la problématique, qui dépasse largement le périmètre de compétence des élus locaux. C'est le problème des soins dans le milieu rural qui est posé et malgré quelques initiatives locales, c'est au niveau national que ce sujet doit être réglé. Pour autant, il convient de se faire entendre.
- 8- Mlle Véronique SAUZEDE informe le conseil sur les problèmes autour de la Promenade du Château Fort, occasionnés par le mauvais stationnement des véhicules. Monsieur le Maire indique que c'est un problème récurrent de savoir-vivre qui est posé. Seul l'aménagement du tour du fort et la pose de mobilier urbain sont de nature à régler de manière pérenne cet épineux sujet. Il ne faudra surtout pas se tromper sur l'aménagement du tour du fort, notamment au niveau des implantations de stationnement des véhicules, qui dans tous les cas feront des mécontents.
- 9- M. Philippe NEUVILLE demande que les anciennes vannes soient remplacées ainsi que la création de vannes sur le réseau d'eau. Monsieur le Maire indique qu'un plan d'action doit être mis en œuvre sur plusieurs années.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 40.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux
Le Maire

The block contains several handwritten signatures in blue ink. From top to bottom, they include: a large, stylized signature; a signature that appears to be 'Munill'; a signature that appears to be 'Sire'; a signature that appears to be 'Sausede'; a signature that appears to be 'Neuville'; a signature that appears to be 'Sausede'; and a signature that appears to be 'Sausede'. There is also a separate, smaller signature in the upper right corner.